EXPONENCIEL
COACHING

CONVENTION DE COACHING

(particulier)

ENTRE « LE COACH en Formation»

Samuel Lassalle « Cons'Ciel »
139 rue du concours 71000 Macon
06 78 12 10 01
Samuel.xd@Live.fr

SIRET : 90025070500010

ET « LE COACHÉ»

Prénoms, Nom : _____
né(e) le :___/___/_____ à _____
Demeurant : _____
Email : _____
Numéro de téléphone : ___.___.___.___.___

DEROULEMENT DU COACHING

Le Coaching est un processus d'accompagnement au changement d'une personne ou d'une entité (une entreprise par exemple) dans le but d'atteindre un objectif précis et qui permet de développer les potentiels et de dépasser les blocages et les limitations pour plus de performance, tout en donnant un sens à son action.

Le coaching est donc un accompagnement : on commence à un point de départ (la situation actuelle) là où l'on coince ou lorsque l'on veut trouver des moyens d'améliorer une situation déjà "correcte".

Ensuite c'est définir là où l'on veut se rendre : un objectif précis, défini d'une certaine manière qui permet de savoir ce que l'on veut obtenir.

Une fois le point de départ et le point d'arrivée identifiés, reste à voir ce qui bloque précisément, ce qui empêche d'avancer (et qui fait que l'on fait appel à un coach) et ce dont on aura besoin pour réussir à avancer.

Puis l'accompagnement amène le coaché à avancer vers son objectif, progressivement au fil des sessions de coaching. Le coach ne donne pas de réponses, de formules ou de solutions toutes faites !

Il y a donc dans le coaching :

- de la communication (bien communiquer avec le client, comprendre son fonctionnement à travers sa communication, poser des questions précises et utiles pour le coaching, reformuler, être à l'écoute active, etc.).
- de la psychologie (connaître, comprendre et savoir utiliser le fonctionnement des pensées, des émotions, des comportements, etc.)
- et du changement (le coach doit savoir co-créer, guider et accompagner le changement).

Il est convenu entre le coach et le coaché que la problématique rencontrée nécessite 6 à 12 séances de coaching. Il est entendu que le nombre de séance est un nombre estimé qui peut faire l'objet d'une modification d'un commun accord durant le processus. Ces séances s'effectueront par téléphone, visioconférence, entretien presentiel (rayer les mentions inutiles) à l'adresse suivante (pour les entretiens présentiels) :

ETHIQUE et DÉONTOLOGIE DU COACH

Le coach s'engage à suivre le code de déontologie suivant correspondant aux standards de L'International Practitioners of Holistic Medicine (IPHM), l'International Coach Federation (ICF) pour un respect absolu du client.

#1 - PHILOSOPHIE DU COACHING

Le Coach considère que chaque client (ou « coaché ») est l'unique expert de sa vie personnelle, professionnelle et de ses propres domaines de compétences. Il adhère au fait que chaque client possède en lui-même toutes les ressources et solutions pour réussir un changement et atteindre ses objectifs, tout en agissant avec sincérité et intégrité.

Le travail du coach, d'après ces standards est de :

- Créer des relations de confiance avec les clients basées sur une éthique et un professionnalisme irréprochables
- Aider à découvrir, explorer et clarifier les véritables problématiques des clients et les changements qu'ils veulent réellement obtenir dans leur vie personnelle et/ou professionnelle
- Encourager les clients à développer leur autonomie et leur responsabilité, c'est à dire à prendre confiance en eux-mêmes et en leurs propres capacité
- Aider les clients à identifier leurs propres solutions, stratégies et actions et à développer leur plein potentiel
- Co-créer des changements qui prennent en compte et respectent l'environnement personnel et professionnel du client et qui durent dans le temps

#2 - DÉFINITION DU COACHING

Le coaching est un accompagnement personnalisé, structuré et professionnel qui permet au client d'obtenir des résultats significatifs, mesurables, vérifiables et durables dans le temps, dans sa vie personnelle et professionnelle. Le client choisit la problématique sur laquelle il souhaite avancer, auquel le coach contribue par son attitude (la posture de coach), sa méthodologie et ses techniques, son écoute active, ses observations et son questionnement précis et efficace, avec bienveillance et neutralité. Cette interaction facilite les changements et les prises de conscience du client qui conduisent ensuite à des prises de décisions et des passages à l'action vers l'atteinte de ses objectifs.

Coacher, c'est accompagner le client à passer d'une situation actuelle à une situation désirée en l'aidant à mobiliser ses ressources internes et externes nécessaires au changement et à dépasser ses obstacles éventuels, tout en respectant son équilibre interne et externe.

Les coachs qui exercent selon ces standards savent et respectent le fait que les résultats proviennent des intentions du client, de ses propres décisions et actions, avec le soutien bienveillant et professionnel du coach dans le déroulement du processus de coaching.

#3 CONDUITE PROFESSIONNELLE DU COACH

1- Le coach se conduira de manière éthique et professionnelle afin de donner une image positive de la profession de coach et s'abstiendra de comportements ou de déclarations qui pourraient porter préjudice à l'image du métier de coach et à sa reconnaissance.

2- Le coach devra, à tout moment du processus de coaching, rediriger le client vers un professionnel plus adapté, du coaching ou d'une autre profession, si les circonstances et l'évaluation du processus l'exigent.

3 – Le coach respectera le secret professionnel durant toute la durée de l'accompagnement en coaching et ne pourra révéler le nom de ses clients sans leur accord préalable. Il satisfait les lois en vigueur par rapport à la confidentialité liée à sa profession.

4 – Le coach mettra en place des accords clairs et précis avant toute démarche de coaching et

5 - S'assurera de la pleine compréhension et de l'adhésion du client à ces conditions.

6 - Tout au long du processus de coaching, le coach cherchera à reconnaître les incidences personnelles qui pourraient influencer, entrer en conflit ou interférer avec la performance de son coaching. Si nécessaire il fera appel à son superviseur.

7 - Le coach n'exploitera pas en connaissance de cause quelque aspect de la relation coach-client à son profit ou à son avantage personnel, professionnel ou financier. Il veillera à éviter tout conflit d'intérêt éventuel dû à sa position.

8 - À tout moment du processus de coaching, le coach sera responsable des limites claires, pertinentes et culturellement adaptées à poser en cas de contact physique avec son client.

9 - Le coach n'engagera aucune relation intime ou personnelle avec ses clients.

10 -Le coach respectera le droit du client de mettre fin au coaching à n'importe quel moment du processus.

11 - Le coach respectera les diverses approches de coaching et les diverses applications du métier de coach. Il tiendra compte des sources et origines des techniques qu'il utilise.

12 - Le coach prendra toutes les mesures utiles pour informer les autorités compétentes dans le cas où son client déclarerait une intention de mettre en danger lui-même ou des tiers.

CHARTE QUALITÉ DU COACH

PRÉAMBULE

Personne ne détient la vérité absolue : ni formateur, ni coach. Le coaching n'est pas utilisé pour démontrer quelconque dogme ou vérité absolue, mais simplement un moyen pour faciliter la vie de chacun et pour aider les personnes le souhaitant à effectuer les changements qu'elles désirent dans leur vie personnelle et/ou professionnelle.

Voici les idées principales en termes de qualité et éthique appliquées par le coach en plus du code de déontologie :

#1 – PROFESSIONNALISME

Le coach doit être capable, en toute situation, de gérer ses émotions, de faire attention à son attitude et d'appliquer les processus et techniques de coaching avec efficacité et réalisme en dehors de toute improvisation ou expérimentation. Il doit être capable de maintenir sa posture de coach tout au long du processus de coaching.

Le coach doit avoir travaillé sur lui-même, que ce soit en coaching, en thérapie ou en formation et continuer de le faire de façon régulière. Il doit faire régulièrement appel à la supervision et/ou à l'intervision (il doit justifier de plusieurs séances de supervisions par an et déclarer son superviseur aux fédérations auxquelles il adhère).

#2 – POSTURE DE COACH

Le coach se doit à tout moment de faire preuve de neutralité, de non-jugement et de bienveillance envers les autres, que ce soit avec des clients de coaching ou dans tout autre contexte lié au coaching. Il se doit de respecter le point de vue et les constructions mentales de l'autre sans chercher à imposer ses propres idées ou ses propres points de vue.

#3 – SECRET PROFESSIONNEL

Le coach se doit de respecter la confidentialité de la vie de ses clients et maintenir le secret professionnel sur le travail avec ses clients.

#4 - EFFICACITÉ

Le coach se doit de travailler sa technique et de pratiquer sans cesse de manière à être en permanence au meilleur de son efficacité avec ses clients pour une qualité de service optimale.

Il se doit de reconnaître lui-même lorsque la situation est trop difficile et de faire le nécessaire, c'est à dire de recommander un professionnel plus adapté ou plus expérimenté à la personne concernée.

#5 – HUMILITÉ ET INTEGRITÉ

Le coach se doit de faire preuve d'humilité dans son attitude et ses relations avec les autres, que ce soit dans l'exercice de son métier de coach ou pas. Le coach se doit de rester intègre et de suivre de manière irréprochable le code de déontologie, la charte qualité et les fondements du métier de coach pour rester un professionnel exemplaire et donner une image valorisante du métier de coach au public.

Il a le devoir de faire preuve de congruence entre ses pensées, ses paroles et ses actions.

#6 – ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE

Le coach se doit de tout mettre en œuvre pour faciliter l'autonomie du client lors du travail en coaching. Il a pour responsabilité d'accompagner le client à devenir responsable de ses actions et de l'atteinte des objectifs.

La priorité n'est pas aux objectifs financiers et professionnels du coach mais au

développement du client de coaching et à son autonomie.

#7 – DÉMARCHE PRAGMATIQUE

Le coach se doit de se limiter à n'utiliser que des outils, modèles et techniques ayant fait leurs preuves, reconnus dans le monde du coaching et du développement personnel. Il doit s'interdire d'utiliser des méthodes d'apparence non fondées sur des paradigmes scientifiques ou principalement ésotériques sans en connaître le bien fondé, les origines et les résultats habituels.

De même il doit s'interdire d'utiliser des méthodes réservées à d'autres professionnels du secteur de santé : psychologues, psychiatres, etc.

Il est essentiel pour la crédibilité du métier de coach d'éviter toute dérive « sectaire ». Si le coach a un doute sur une méthode, ou un outil, un autre coach, ou un formateur, il doit en aviser la fédération.

#8 – RESPECT DE L'IDENTITÉ DE COACH

Le coach doit continuer à donner une bonne image du métier. Il s'assurera de respecter ses sources et enseignements.

Il est recommandé au coach d'utiliser les supports (modèles d'ateliers de découverte du coaching par exemple, logos, etc.) afin de garantir un niveau d'excellence et de qualité.

CERTIFICATION DE LA FORMATION DE COACH

Le coach a suivit plusieurs formations en relation d'aide, coaching et programmation neuro linguistique (PNL) dont une formation certifié et accrédité par l'IPHM (International Practitioners of Holistic Medicine), organisme international d'accréditation de praticiens internationaux en médecine holistique et la Fédération internationale Chrétienne de Coaching ExponenCiel Coaching.

IPHM

Holistic Therapist
IPHM Approved

EXPONENCIEL
COACHING

TARIFS & MODALITE DE REGLEMENT

Le tarif est de 70 euros par séance de 60min (comprenant 15-30min accueil et debrief additionnel).

Toute prolongation de la séance entraîne un supplément de 30 € par tranche de 30 minutes, consacrée aux échanges et à l'accompagnement effectif.

Toute session débutée est due. Toute session annulée moins de 48 heures avant la

session qui a été programmée est due. S''il est possible de vérifier que l'absence a été causée par une urgence légitime, une entente mutuellement acceptable sera convenue.

Les paiements peuvent être faits en espèce, par chèque ou virement.

ACCORDS & ENGAGEMENTS DU COACHÉ

Je, soussigné(e) _____ suis prêt(e) à vivre une vie épanouie, et déclare avoir la volonté d'évolution, d'accomplissement, de réussite et de réalisation personnelle. Pour accomplir cela, j'accepte le changement, de poser les fondements et commence à bâtir le futur et vivre le bonheur aujourd'hui. J'engage ici l'aide de Samuel Lassalle, ci-après mentionné « Mon Coach » afin qu'il agisse en tant que coach et guide durant tout le processus de changement personnel.

Je comprends que le coaching est une relation de coopération qui exige que j'adhère à un certain code éthique et à des standards de comportement. Afin de me donner les meilleures chances de réussite, j'accepte ce qui suit :

 Je complèterai toutes les actions que mon coach et moi-même aurons décidés de mettre en place entre chaque session de coaching. Le cas échéant, j'appellerai mon coach aux heures préétablies. Je serai à l'heure et au lieu convenu pour tous mes rendez-vous et mes sessions de coaching.

 Si je dois absolument annuler une session à cause d'une urgence imprévue, je préviendrai mon coach au moins 48 heures avant la session qui a été programmée. Cela nous donnera à tous deux le temps de réorganiser un nouveau rendez-vous. Si je ne le fais pas, je paierai la somme due pour la session. S'il est possible de vérifier que mon absence a été causée par une urgence légitime, une entente mutuellement acceptable sera convenue entre mon coach et moi.

 Je me présenterai à toutes les sessions par téléphone, visioconférence ou en personne avec une attitude positive et l'esprit préparé à obtenir d'excellents résultats. Je ferai ce que je dis et le ferai quand j'ai dit que je le ferai. Je serai ouvert et disposé à essayer de nouvelles façons de penser et de nouveaux comportements.

 Je comprends que les sessions de coaching ne sont ni une psychothérapie ni un traitement pour la santé mentale et ne devront jamais remplacer ce genre d'interventions lorsqu'elles sont appropriées. Je comprends que les conseils de mon coach ne sont pas des diagnostics médicaux. Je rechercherai l'aide d'un professionnel qualifié pour tout ce qui concerne les questions légales et médicales. Une liste de professionnels pourra m'être suggérée par mon Coach, le cas échéant.

 Je peux choisir de mettre fin à cette relation à tout moment. Toutefois, je comprends que le processus de coaching requiert transparence et honnêteté. Donc, si mon coach ou moi-même nous sentons lésés par l'autre personne, notre priorité sera de parler de la situation pour essayer de résoudre le problème.

 J'ai eu une session de consultation gratuite pour déterminer si ce processus me convient et évaluer la bonne relation avec « Mon Coach ». À partir de maintenant, les consultations seront de 70€ par session de 60min. Toute consultation débutée est due.

 Mon coach et moi aurons une session de 60 minutes, une fois toutes les deux semaines/ trois semaines. Toutes les sessions se feront par téléphone, visioconférence ou en présentiel, selon la méthode convenue avec le coach.

 Une session de coaching peut être prolongé de 30 minutes supplémentaires. Si cela est convenu et réservé par avance entre le Coach et le Coaché réservée pour une somme forfaitaire de 30 euros.

 J'ai la possibilité de recevoir également un soutien par email si j'en exprime le besoin durant la période convenue de notre relation de coaching.

 Je comprends que si je manque à mes engagements ou ne prend pas mes responsabilités, mon coach peut rompre la convention de plein droit. Si c'est le cas, il n'y aura pas de remboursement des frais versés pour la séance de coaching en cours.

Date et signature du Coaché, précédées de la mention « j'ai compris et m'engage sur l'ensemble des points ci-dessus sans aucune réserve ».

Le Coaché

Fait _____ le _ _ / _ _ / _ _ _ _
le ____/____/_____

Le Coach

Fait à: